

DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/226

Objet : **Interdiction de stationnement**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, la nécessité d'interdire le stationnement sur le grand parking public à côté de l'école primaire Yann Arthus Bertrand, rue de la Liberté (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE dans le but d'organiser une soirée « foodtrucks » ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur le grand parking public situé à côté de l'Ecole Yann Arthus Bertrand, rue de la Liberté afin de permettre l'installation de quatre foodtrucks, **Cette mesure prendra effet le vendredi 25 août 2023 de 17h30 à 23h00.**

**Article 2 :** Des barrières seront installées par les services techniques et le présent arrêté sera affiché.

**Article 3 :** Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le directeur général des services, le Capitaine de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 24 juillet 2023

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Nadège BOITEAU

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Nadège Boiteau".